COMITE D'ENTREPRISE

CRAM NORD PICARDIE

11, Allée VAUBAN 59662 VILLENEUVE D'ASCQ

☆☆☆☆☆☆☆

PROCES VERBAL

REUNION PLENIERE

JEUDI 24 NOVEMBRE 2005

14 H 30 SALLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROUVE A LA REUNION DU 20 DECEMBRE 2005

Etaient présents :

Pour SNFOCOS	Cosme ADJOVI (T) Anne Marie RICHARD (S)
Pour CGT	Patrick CARON (T)
Pour CFDT	Didier DUROT (T)
Pour SUD	Claude HIDOT (T) Dominique DELERUE (S)
Pour UNS	Alain LAURENT (T) Christiane CARBONNET (T) Richard MAHIETTE (S) Gérard CARBONNET (RS)
Pour CFTC	Corinne PECQUEUR (RS)
Pour CGC	Patrick FRAQUET (RS)

Etaient excusés :

Pour CFDT	Joëlle KETELS (S) Colette DEBOSQUE (RS)
Pour SUD	Annie France VAN BELLEGHEM (RS)
Pour UNS	Didier SEYS (T) Yves JEHANNIN (S)

Etaient absents :

Pour FO	Jean Claude MENU (RS)
Pour CGT	Sébastien BATAILLE (S)
Pour UFICT	Patrice BARDET (RS) Christian DELBOË (T)

- ★ T = Titulaire
- ★ S = Suppléant
- ★ RS = Représentant Syndical

ORDRE DU JOUR

1° Approbation des procès verbaux des réunions du 6 octobre et 18 octobre 2005

2°Rapports de présentation et budgets prévisionnels 2006
Présentation et avis du Comité d'Entreprise

- ⌑ Gestion Administrative Vieillesse
- ⌑ Gestion Administrative Maladie
- ⌑ Tarification – Prévention des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles (TA-PR)
- ⌑ Allocation Personnalisée Autonomie
- ⌑ Action Sanitaire et Sociale Vieillesse (SV)
- ⌑ Action Sanitaire et Sociale Maladie (SM)
- ⌑ Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (LA VERDERIE – LA ROSE MAY – DAMPIERRE)
- ⌑ La résidence des Pays de Somme

3° Planning de travail des infirmières dans les EPHAD
Avis du Comité d'Entreprise

4° Réorganisation du Centre TDS
Avis du Comité d'Entreprise

5° Astreintes pour le personnel informatique

6° Charte sur l'utilisation de l'Intranet par les membres du Comité d'Entreprise

7° Mouvements du personnel – Article L.432.4.1 – 3ème trimestre

8° Etat des heures supplémentaires arrêté au 31 octobre 2005

9° Questions diverses
Entretien annuel d'évaluation et d'accompagnement

La séance débute à 14 h 30, présidée par Monsieur CORVAISIER Yves, en présence de Mesdames DEL GOBBO Sylvie, ESMONIN Edith, TRICOTEAUX Marie Christine et BLANCHARD Danièle, ainsi que Monsieur MAILLE Pascal.

1° Approbation des procès verbaux des réunions du 6 octobre et du 18 octobre 2005.

- 6 octobre 2005

Procès verbal adopté à l'unanimité

- 18 octobre 2005

Procès verbal adopté à l'unanimité

La CGT était absente lors de l'approbation des procès verbaux.

2° Rapport de présentation et budgets prévisionnels 2006

Présentation et avis du Comité d'Entreprise.

Madame DEL GOBBO présente le budget 2006

En ce qui concerne la branche vieillesse, le CPG était signé en 2005, le budget prévisionnel 2006 s'intègre donc dans le CPG.
Les effets de la nouvelle classification n'ont pas été reconduits. Nous avons tenu compte des reports de dépenses 2005.
Action sanitaire sociale et vieillesse, ce sont les charges techniques uniquement, principalement l'aide ménagère à domicile. Les moyens 2005 ont été reconduits.

Monsieur CARBONNET demande si les mesures ponctuelles, notamment celles relatives à l'aide à domicile, qui avaient été accordées cette année ont été reconduites dans le budget prévisionnel.

Monsieur CORVAISIER ajoute que cette année nous avons eu deux compléments, l'un en juillet et l'autre en octobre, de telle sorte que l'aide ménagère à domicile est équivalente à la consommation 2004. Nous ne savons pas quel sera le budget d'aide à domicile pour l'année prochaine. Si l'on se fie au CPG, le budget aide ménagère devrait se réduire au profit d'une diversification de la branche vieillesse. La réduction serait d'au moins 20% pour toutes les caisses.

Madame DEL GOBBO reprend la présentation du budget 2006.
En ce qui concerne le budget assurance maladie gestion administrative, une nouvelle COG va être signée en 2006. Le budget est en reconduction.

Nous avons reçu un courrier nous informant que dans l'attente de la signature de la prochaine convention, nous aurons un budget provisoire qui reprendra 80% des budgets initiaux 2005 jusqu'à ce que la COG soit signée, et qui indique qu'aucun départ ne donnera lieu à remplacement dans l'attente de la signature de la COG.

En ce qui concerne l'action sanitaire et sociale maladie, c'est un budget en reconduction.
Pour la tarification prévention, une COG est en cours de signature.
Pour l'APA, nous reprenons le budget sur lequel nous nous sommes accordés.

Monsieur CARBONNET constate que pour le TAPR, la demande est supérieure aux années précédentes.

Monsieur CORVAISIER indique que le budget CAV augmente. Les budgets primitifs devraient être comparés aux budgets primitifs 2004.

Monsieur CARBONNET remarque que le budget est en diminution par rapport aux deux années précédentes.

Monsieur CARON demande que les budgets soient examinés par un expert comptable. Il trouve anormal de demander un avis sur les budgets ce jour.

Monsieur LAURENT répond qu'étant donné que les documents ont été donnés suffisamment à l'avance, l'UNS sera en mesure de donner un avis aujourd'hui.

Monsieur CARON constate une baisse de -3.90% page 8, et -4.98% page 9.

Monsieur CORVAISIER annonce que c'est normal, il faut enlever les dépenses informatiques. Les dépenses informatiques sont données en cours d'année. Le budget informatique sera équivalent à 2005.

Monsieur CARBONNET suggère de présenter le budget prévisionnel en faisant abstraction dans le budget N des dépenses informatiques.

Madame DEL GOBBO répond que cela n'est pas possible, la présentation du budget est réglementaire.

Monsieur CORVAISIER ajoute que la prime d'intéressement est en cours d'année, elle ne figure pas dans le budget primitif.

Monsieur CARBONNET avance que la position de l'UNS est négative par rapport à la présentation des budgets.

Monsieur CORVAISIER propose aux élus de revoir le budget N+1 primitif de l'an dernier et le comparer au budget N+1 primitif de cette année, il sera alors possible de constater les variations des budgets d'une année sur l'autre.

Madame DEL GOBBO indique que pour le CPG, la masse salariale base 2004 était prévue de 48 905 800 €, en dotation 2005, il était prévu 49 699 200 €, base 2006 :49 994 700 €, base 2007 :50 322.400 €, base 2008 : 50 274 600 €. Au prochain Conseil d'Administration sera présenté le budget définitif total 50 387 600 € dû aux primes d'intéressement, CDD d'1 an, CDD 6 mois, et 1 CDI.

Monsieur CORVAISIER indique que le budget base salariale augmente chaque année sauf en 2008.

Madame DEL GOBBO informe que la CNAV laisse l'effet NORIA, elle remplace un poste comme si nous recrutions quelqu'un avec la même ancienneté, et les mêmes points de compétence et d'expérience.

Monsieur CARON fait remarquer que cette année, il n'y a eu aucune augmentation des salaires.

Madame DEL GOBBO reprend que maintenant, nous allons devoir suivre l'exécution budgétaire par processus. Plus de budget global GAV, mais un budget retraite, données sociales, action sociale.
Dans le tableau, nous avons des coûts GAV injectés sur la maladie, c'est une présentation réglementaire. Ces coûts sont les effectifs que nous ne pouvons pas affecter directement ou des règles de gestion conventionnelles. La GAM paie aussi pour la retraite, des compensations sont à constater.

Monsieur CORVAISIER ajoute que nous sommes la CRAM la plus chère sur l'action sociale, la moins chère sur la partie retraite, et assez chère sur les données sociales.
Les associations ont au moins reçu la consommation 2004, mais sans augmentation.
Il précise qu'un avis sur les budgets est souhaité pour le 8 décembre 2005.

Monsieur LAURENT souhaite que la Commission économique se réunisse afin que les élus puissent donner un avis par écrit.

Monsieur ADJOVI annonce que le tracé présenté est consultatif. L'avis du CE n'est d'aucune incidence sur les missions de l'Entreprise. Le budget est exsangue comme celui de l'année dernière. Le personnel ne peut s'attendre à une augmentation ni à une reconnaissance dans le travail, malgré le départ de nos collègues à la retraite.

Monsieur CORVAISIER insiste, ce budget n'est pas exsangue, il est en augmentation, un budget exsangue serait un budget en réduction drastique. C'est un budget au pire de reconduction. Il ajoute que Monsieur ADJOVI doit être mesuré dans ses avis.

Monsieur HIDOT ajoute qu'en début de séance, SUD aurait émis un avis négatif. Après ce qui a été dit, une réunion de la Commission Economique est nécessaire qui pourra donner un avis d'ensemble.

Monsieur CORVAISIER réplique qu'avec les éléments donnés, un avis circonstancié peut être étayé.

Monsieur CARBONNET avance qu'il n'a pas tout compris. C'est beau de dire qu'il y aura des budgets complémentaires en cours d'année. Au vu des chiffres présentés, nous ferons des comparaisons. En ce qui concerne l'UNS la décision éventuelle a été bâtie sur les éléments présentés, mais pour permettre à la délégation UNS de donner un avis ultérieur, il serait souhaitable d'obtenir des réponses aux questions soulevées.

Monsieur ADJOVI demande quand aura lieu la réunion de la Commission économique. Il est décidé que ce sera le jeudi 1er décembre à 9 h 30.

Monsieur CARBONNET en discutera lors de la Commission économique et posera les questions par écrit s'il y a lieu.

Monsieur LAURENT avance qu'un avis sera émis par écrit après avoir eu réponse aux questions posées en séance.

Monsieur CARBONNET, en ce qui concerne la GAV, aimerait savoir pourquoi pour l'année N, n'apparaît aucun chiffre concernant les prêts au personnel.

Monsieur CORVAISIER répond qu'il n'y en a pas eu du tout, mais c'est prévu. Il y a de moins en moins de prêt voiture étant donné que les prêts bancaires sont inférieurs aux prêts proposés par la CRAM.

Monsieur CARBONNET veut savoir à quoi correspond la suppression de 3 postes d'informaticien, alors qu'ailleurs il y a une suppression de 2 postes.

Madame DEL GOBBO informe qu'il y a 3 postes supprimés, mais il y a un poste CDI en plus.

Monsieur CARBONNET constate dans le budget un chiffre d'heures supplémentaires de 3 099 506 €, apparemment il s'agirait d'une erreur et voudrait avoir confirmation.

Madame DEL GOBBO répond qu'effectivement, c'est à vérifier.

Monsieur CARON demande quelles sont les prévisions de remplacement par rapport aux départs.

Monsieur CORVAISIER répond que toutes les mutations et démissions sont remplacées. Les départs en retraite ne sont pas tous remplacés. Tous les départs en production, c'est-à-dire liquidation, contrôle et paiement sont remplacés. La règle est de ne remplacer qu'un pour deux pour tous les services transversaux.

Monsieur CARON rappelle qu'en ce qui concerne les embauches RTT, il y avait déjà des besoins dans les agences retraite. Nous avons utilisé les embauches RTT pour combler. Par contre, au siège il n'y a pas eu une proportion d'embauche par rapport à la RTT.

Monsieur CORVAISIER avance qu'il est demandé de réduire les coûts en action sociale et données sociales, il faudra réduire l'effectif de ces services.

Monsieur CARBONNET constate en GAM qu'il y a un prévisionnel de 14 895 000 €, et une diminution notable des primes et avantages divers. Il demande si c'est un effet de la classification actuelle.

Monsieur CORVAISIER ajoute que les remplacements sont au niveau de 1 pour 2 pour la GAM, sauf pour le service social, c'est à hauteur de 90%, ce qui explique les diminutions des primes et avantages divers.

Monsieur CARON demande pour la tarification prévention, quel est le niveau de remplacement.

Monsieur CORVAISIER répond que pour la tarification, c'est 1 pour 2, et 100% pour le reste.

Monsieur DUROT estime qu'ayant eu les documents depuis 3 semaines, la Commission a eu le temps de débattre. En ce qui le concerne, il donne un avis favorable tout de suite.

Monsieur LAURENT constate qu'en ce qui concerne la Commission Economique, il n'y a eu aucun avis émis, il n'y a pas eu de procès verbal rédigé. Il considère que c'est un procès verbal de carence.

Monsieur ADJOVI donne un avis favorable.

Monsieur CORVAISIER attend l'avis écrit pour les organisations qui ne se sont pas exprimées. Les réponses qui n'ont pu être faites dans l'immédiat, seront effectuées par écrit.

Madame ESMONIN présente les budgets des Etablissements qui ne sont pas financés par les caisses nationales mais par les prix de journée payés par les résidents, le conseil général, et par les caisses primaires.
En ce qui concerne les Maisons Bleues, on veillera à maintenir l'activité constatée en 2005 avec une petite augmentation car les travaux à la résidence DAMPIERRE seront terminés en septembre 2006. Nous pourrons admettre de nouveaux résidents.
Nous sommes de plus en plus sollicités pour accueillir des personnes lourdement dépendantes.
Il est demandé la création d'un sixième poste d'infirmière sur les Maisons Bleues pour permettre la présence quotidienne sur chacune des résidences.
Pour tenir compte de l'état de vétusté, les tarifs de la résidence DAMPIERRE étaient minorés, pour compenser, les tarifs des deux autres résidences étaient majorés.
En ce qui concerne la Résidence des Pays de Somme, c'est une résidence de 50 lits avec une unité spéciale altzeihmer. Il est maintenu un taux d'occupation de 98.82%. L'effectif reste identique en 2006. Une nouvelle infirmière va être recrutée, nous pourrons avoir une infirmière 7 jours sur 7. La masse salariale augmente de 8%.

Monsieur CARON demande s'il y a un déficit à WOINCOURT et s'il y a des personnes postées.

Madame ESMONIN répond qu'il n'y a pas de travail posté, il s'agit de travail effectué par roulement.
Pour finir l'année 2005, il y a un manque pour lequel une autorisation de dépense supplémentaire a été demandée au Conseil Général qui marque son accord. L'essentiel de la demande a été sur les frais de personnel, ainsi qu'un surcoût de chauffage.

Monsieur ADJOVI s'interroge sur la moyenne d'âge du personnel.

Madame ESMONIN répond que ce sont aussi bien des agents de 19 à 20 ans que des agents qui vont partir en retraite. L'effectif de WOINCOURT permet de faire face à la charge. Sur le personnel vieillissant, il n'y a pas de personnes qui demandent à faire autre chose. Le personnel est motivé.

Monsieur CARBONNET prend acte de l'augmentation des postes concernant les maisons bleues, et du poste d'infirmière à partir d'août, ce qui implique actuellement d'avoir toujours des infirmières libérales certains week end pour DAMPIERRE. Il souhaite obtenir une copie du règlement intérieur de chaque résidence pour personnes âgées. Il demande également si le personnel de ces établissements prétendra également au pourcentage de 25% de points de compétence qui est alloué au personnel du siège.

Monsieur ADJOVI voudrait savoir quels sont les agents au niveau 2.

Madame ESMONIN souligne que ce sont les serveuses de restaurant et le personnel non diplômé, tel que veilleuse de nuit.

AVIS :

CGT	Contre
SNFOCOS	Favorable
CFDT	Favorable
SUD et UNS	donneront leur avis par écrit avant le 1er décembre 2005.

3° Planning de travail des infirmières dans les EPHAD

Avis du Comité d'Entreprise

L'avis est favorable à l'unanimité.

Monsieur CORVAISIER sollicite un changement de l'ordre du jour afin de passer à la Charte Intranet.

4° Charte sur l'utilisation de l'Intranet par les membres du Comité d'Entreprise

Monsieur MAILLE fait la présentation de l'INTRANET qui se trouvera dans le portail EQUIPAGE.
Il précise que le site ne sera pas interactif dans un premier temps. Il est destiné à l'information du personnel. Certains documents tels que demandes de prêt, de voyage, etc seront disponibles et prêtes à être imprimées sur place à la demande de l'utilisateur.

Monsieur HIDOT remercie les personnes qui ont travaillé sur ce dossier.

Monsieur LAURENT demande quand le matériel sera disponible.

Madame BLANCHARD répond que le matériel est disponible, il y a un délai d'attente toutefois pour le logiciel dreamweaver, mais l'installation devrait être rapide.

Monsieur MAILLE précise qu'une formation à temps plein est prévue pour 2 personnes.

Monsieur CORVAISIER propose la livraison du matériel la semaine prochaine, et la formation en décembre.

Madame TRICOTEAUX développe la charte INTRANET, et présente les conditions d'utilisation.

Monsieur DUROT demande que cette charte fasse partie d'une annexe au règlement intérieur du Comité d'Entreprise.

Monsieur CORVAISIER propose 5 jours de formation à Messieurs LAURENT et CANIAUX (salarié du Comité d'Entreprise) qui seront administrateurs de l'Intranet CE.

5° Réorganisation du Centre TDS

Avis du Comité d'Entreprise

CFDT	Favorable
UNS	Favorable, avec des réserves sur la surface de travail. A condition que les réserves soient réalisées.
SUD	Favorable, mais défavorable en ce qui concerne les locaux.
SNFOCOS	Favorable
CGT	Défavorable

6° Astreintes pour le personnel informatique

Madame TRICOTEAUX informe qu'il est prévu de mettre en place un système d'indemnisation des astreintes pour les experts qui pourraient être amenés à résoudre les incidents qui pourraient survenir sur le site.
Le principe des astreintes est rappelé dans la convention collective et dans l'accord RTT.
Il a fallu décider avec la branche informatique qui serait d'astreinte et ceci sur la base du volontariat.
Une indemnisation à hauteur de 120 € a été proposée pour ceux qui assuraient la semaine, le week end et les jours fériés, et 80 € pour les agents qui n'assureraient que la semaine.
Le dispositif n'est valable que pour 6 mois.

Monsieur ADJOVI voudrait savoir s'il y a un contrat de service.

Madame BLANCHART précise que c'est un avenant au contrat de travail. Un calendrier est préparé un mois à l'avance, les volontaires connaissent leur planning. Lorsqu'un agent ne peut pas assurer, il peut être remplacé.

Monsieur ADJOVI trouve que l'indemnisation est faible.

Madame TRICOTEAUX ajoute que par rapport à la convention collective, c'est nettement supérieur.

Monsieur ADJOVI demande si les agents en astreinte qui devraient faire face à des problèmes personnels urgents, devraient néanmoins satisfaire à un appel d'astreinte.

Madame TRICOTEAUX explique que c'est sur la base du volontariat, il est prévu que si les personnes doivent intervenir et qu'elles ne sont pas en mesure de le faire, il faut prévenir le plus rapidement possible.

Madame BLANCHARD ajoute qu'il a été prévu que systématiquement le responsable et son adjoint seront toujours informés. S'il y a un problème, ils peuvent prendre une décision et également assurer le remplacement.

AVIS du Comité d'Entreprise

L'avis du Comité d'Entreprise est favorable à l'unanimité.

7° Mouvements du personnel – Article L.432.4.1 – 3ème trimestre

Pas de commentaire.

8° Etat des heures supplémentaires arrêté au 31 octobre 2005

Pas de commentaire.

9° Questions diverses

1) Entretien annuel d'évaluation et d'accompagnement

Monsieur CARBONNET expose la première question.
Nous avons dénoncé diverses pratiques d'une partie de l'encadrement qui nous semblaient ne pas correspondre aux éléments fournis par la direction

lors des différents entretiens et réunions conventionnelles afférentes à la mise en œuvre de l'EAEA.
La direction peut elle nous faire le point de l'évolution du processus en cours ?
Il est toutefois à noter que les directives ne semblent pas toujours appliquées quant à la confidentialité des entretiens qui étaient censés d'une part se dérouler au sein d'un lieu neutre, et d'autre part ne pas pouvoir être interrompus (à plusieurs reprises) par des entrées intempestives d'une hiérarchie peu scrupuleuse des consignes particulières pour ce cas de figure.

Monsieur CORVAISIER avance que c'était : lieu neutre « si possible ». Il n'est pas normal qu'il y ait des entrées intempestives lors de l'entretien. Les consignes points de compétence des 25% par service ont été rappelées, et seront vérifiées. La confidentialité est une nécessité absolue. C'est bien le cadre de proximité qui évalue l'agent collaborateur.

2) Règlement intérieur

Monsieur CARBONNET demande : la direction peut elle nous préciser pourquoi le règlement intérieur dans son article 14 semble ne pas être respecté dans sa formulation, tout au moins pour ce qui concerne les représentants du personnel ?
En effet, chaque mission est créditée du temps théorique effectué par le délégué, le surplus étant à récupérer sous la forme d'une « récupération ».

Monsieur CORVAISIER considère que les régularisations peuvent s'effectuer directement avec Monsieur ELBAUM.

3) Les EHPADs

La direction peut elle nous fournir la copie du ou des règlements intérieurs des 4 établissements pour personnes âgées actuellement sous la coupe de la CRAM NORD PICARDIE ?
La direction peut elle nous confirmer que ce, ou ces règlements intérieurs, ont fait l'objet de présentations, voire de négociations avec des délégations syndicales ?
En effet, la délégation UNS éprouve de grandes difficultés à obtenir les renseignements relatifs aux méthodes applicables vis-à-vis de tableaux de roulements, de l'application de l'accord cadre, et dernièrement, de la position unilatérale de la directrice de la Résidence « DAMPIERRE »vis-à-vis de la prise des heures de « récupération ». Au demeurant, le syndicat UNS n'a pas connaissance de manière officielle d'heures de récupération,

des modalités d'obtention, de leur fréquence, de leur non assimilation probable à des heures supplémentaires qui ne sont jamais présentées lors de réunions plénières du Comité d'Entreprise.

Ces demandes seront satisfaites par Madame ESMONIN.

LE SECRETAIRE,

ALAIN LAURENT